

ANNEXE 2

Offre de couverture sociale privilégiée proposée par AG2R La Mondiale

***CREER, ACCOMPAGNER LA JEUNE ENTREPRISE* Le partenariat et sa mise en œuvre**

En vue de contribuer à la dynamique de création/reprise d'entreprise réussie, les experts-comptables de Bretagne proposent aux porteurs de projet créateurs et repreneurs un accompagnement en 10 étapes dont l'objectif clairement affiché est d'augmenter de façon significative leurs chances de succès et donc de pérennité.

Cette offre de service dénommée « *créer, accompagner la jeune entreprise* » s'adresse à toute personne possédant déjà une idée précise du projet d'entreprise qu'elle souhaite créer ou reprendre.

Concrètement, elle correspond à un cadre d'accompagnement structuré et modulable en temps horaire réparti en 3 phases - analyse et finalisation du projet de création/reprise (1), préparation à l'accomplissement des formalités (2) et accompagnement post-crétion/reprise (3).

L'Expert-comptable volontaire pour proposer cet accompagnement offre 12h de conseils, soit 8h en phase 1, 1h en phase 2 et 3h en phase 3 sur la mise en place d'outils de gestion exclusivement. Pour une totale clarté, chaque étape de ce parcours correspond à un temps indicatif donné qui est connu dès le départ.

Par ailleurs, l'expert-comptable prend 9 engagements de services afin de délivrer une prestation à haute valeur ajoutée.

Enfin, le porteur de projet bénéficiaire accède, si il le souhaite, à des conditions avantageuses de couverture sociale auprès des réseaux partenaires, dont AG2R-La Mondiale qui s'est engagé à étudier avec bienveillance les demandes de porteurs de projet situés en Bretagne, qui sont accompagnés par un expert-comptable dans le cadre de « *Créer, accompagner la jeune entreprise* ».

Modalités pratiques

Il appartient à l'expert-comptable, lors du premier entretien, d'évaluer si le porteur de projet peut effectivement entrer dans le parcours d'accompagnement « *Créer, accompagner la jeune entreprise* ».

- En cas d'accord, l'expert-comptable explique l'objet de cette mission, les avantages de suivre le parcours et les contraintes en terme d'engagement.
- En cas de refus, l'expert-comptable doit en expliquer les raisons et réorienter le porteur de projet vers d'autres opérateurs.

A la suite de cet entretien et en cas d'accord, l'expert-comptable remplit sur le site www.creer-accompagner.fr, après avoir entré un mot de passe, une fiche « créateur/repreneur ».

Lors de l'entretien suivant, l'expert-comptable formalise avec le porteur de projet l'entrée dans le parcours par la signature d'une lettre de mission qui précise les engagements réciproques, notamment l'obligation pour le porteur de projet de suivre les 10 étapes du parcours. L'expert-comptable remet concomitamment au bénéficiaire un chéquier de 12h de conseils, soit 12 chèques, à valoir sur l'ensemble de la prestation d'accompagnement.

L'expert-comptable évoque les conventions de partenariat signées par le CROEC Bretagne dont le partenariat avec AG2R-La Mondiale.

L'offre de service « *Créer, accompagner la jeune entreprise* » comprend un accompagnement conseil du porteur de projet dans l'aide au choix de son statut social mais la situation du porteur de projet peut cependant nécessiter la réalisation d'un audit de protection sociale préalable ou concomitant.

A cette occasion, l'expert-comptable pourra demander à être accompagné d'un conseiller AG2R La Mondiale afin que ce dernier réalise cet audit de protection sociale personnalisé.

Une fois établi, le rapport issu de cet audit sera remis à l'expert-comptable et validé par ce dernier. Une présentation de ce rapport sera ensuite faite au porteur de projet client.

Si le porteur de projet manifeste le souhait d'obtenir des informations complémentaires sur les produits et services proposés par AG2R La Mondiale, l'expert-comptable orientera le porteur de projet vers un interlocuteur qualifié de AG2R La Mondiale qui fournira toutes les informations, y compris tarifaires, et les documents d'adhésion à son offre de couverture sociale privilégiée pour les bénéficiaires de l'accompagnement « *Créer, accompagner la jeune entreprise* ».

Préalablement, l'expert-comptable remet au créateur un document justifiant qu'il bénéficie du parcours d'accompagnement « *Créer, accompagner le jeune entreprise* », lui ouvrant ainsi la possibilité d'accéder aux conditions préférentielles proposées par AG2R-La Mondiale.

L'expert-comptable qui présente au(x) porteur(s) de projet l'audit de protection sociale établi par AG2R-La Mondiale s'oblige à proposer exclusivement les services et produits de AG2R La Mondiale au(x) porteur(s) de projet.



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

Liste des interlocuteurs AG2R La Mondiale à contacter Département par département

Pour simplifier la démarche, AG2R-La Mondiale propose un point d'entrée unique :

Jean-Christophe LE ROUX - (responsable marketing régional) **Tél 02.23.20.92.82**
e.mail : jean-christophe.leroux@ag2rlamondiale.fr

Liste des inspecteurs concernés en Bretagne :

- Département Ille-et-Vilaine : Xavier DE BEAUVOIR et Steven HOFFMANN
- Département du Morbihan et du Finistère : Dominique NOUAL
- Département des Côtes d'Armor : Françoise CARRE

1^{er} outil : l'Audit de Protection sociale

C'est une étude chiffrée et « visualisée » de la protection sociale mettant en évidence par rapport au revenu d'activité et la situation personnelle :

- les garanties en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif : indemnités journalières, rentes d'invalidité partielle ou permanente totale,
- les garanties pour les ayants-droits en cas de décès en période d'activité : rente de conjoint, rente éducation, capitaux décès,
- la couverture en complémentaire santé
- les revenus estimés à la retraite ainsi que les éventuelles réversions.

L'Audit se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : la prise d'éléments :

Sont recueillies toutes les informations concernant les régimes obligatoires et complémentaires en place. Cette phase est indispensable et permet de dresser une « photographie » de l'existant.

- Phase 2 : l'étude :

En fonction des éléments recueillis, des besoins et des priorités donnés, le conseiller étudie la (les) meilleure(s) solution(s) pour une protection sociale complémentaire optimale.

- Phase 3 : la restitution :

Présentation synthétique de la protection sociale selon la situation personnelle et professionnelle. Les préconisations tiennent compte des objectifs ainsi que des dispositions sociales et fiscales disponibles.

L'audit de protection sociale est une exclusivité AG2R La Mondiale



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

2^{ème} outil : l'Aide au choix du statut du créateur/repreneur

Cet outil interactif développé par AG2R-La Mondiale permet pour un créateur repreneur avec son Expert comptable et l'appui du collaborateur AG2R-La Mondiale, de façon simple et pédagogique, de choisir entre le statut de salarié et ceux d'associé (SNC/SCP), de gérant majoritaire/minoritaire de SARL, ou de président rémunéré de SAS.

Il montre, selon le régime fiscal (IR/IS), les assiettes de cotisations sociales, la déductibilité des cotisations supplémentaires retraite, prévoyance et sante et le revenu net disponible selon le statut choisi.

Il est complémentaire de [l'Audit de Protection Sociale](#).